

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëticia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goj, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Roselyne Viollet, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Florence Pierre (pouvoir à Laëticia Secco),

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

ADMINISTRATION GENERALE

D2026_044 – Représentants au Comité National d'Action Social (CNAS)

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale,

Le Comité National de l'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901, elle propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale pour les personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner deux représentants au CNAS : un parmi les élus et un parmi le personnel. La durée de leur mandat est calquée sur le mandat électif.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Véronique Alexandre comme délégué du CNAS
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
		Adopté à l'unanimité

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Nadia Laoufi

Certifié exécutoire

Télétransmission sous préfecture

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur Général des Services,

Stéphane Cochard

